

AOP « CHABLIS GRAND CRU »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne la commune de Chablis sur le département de l'Yonne.

La consultation se déroulera du 30 janvier 2023 au 30 mars 2023 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie de Chablis aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 mars 2023, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG (Fédération de défense de l'appellation Chablis - 2 rue Pierre Lerouge - 89800 CHABLIS) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.